

# **REGLEMENT DU JEU**

## **Article 1**

La société SABY dont le siège est Le Kersonnier – 43120 Monistrol sur Loire organise un jeu gratuit sans obligation d'achat à l'occasion de la coupe du monde de football qui se déroulera du 14/06/2018 au 15/07/2018.

## **Article 2**

La participation à ce jeu est ouverte aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres de la Société organisatrice ou de toute personne ayant participé à l'organisation de ce jeu.

Une seule participation par personne est autorisée pendant la durée du jeu. Si plusieurs participations au jeu sont enregistrées pour un même participant, il ne sera attribué en toute hypothèse qu'un seul prix à ce participant.

## **Article 3**

Les bulletins de participation de ce jeu sont disponibles auprès de nos vendeurs pour le magasin et auprès de nos commerciaux pour le show room..

## **Article 4**

Pour participer, il suffit de pronostiquer l'ensemble des 48 matchs du 1<sup>er</sup> tour ainsi que de mentionner le vainqueur, le finaliste et le parcours de l'équipe de France..

Les bulletins dûment remplis sont à déposer dans l'urne située dans le magasin Pulsat situé ZA le pêcher à Monistrol sur Loire entre le 18/05/2018 et le 13/06/2018.

## **Article 5**

Le vainqueur sera le joueur qui aura donné le plus de bon résultats. En cas d'égalité, les gagnants seront départagés par celui qui aura donné le plus de scores corrects. En cas de nouvelle égalité, ce sera celui qui aura donné le vainqueur, puis le finaliste, puis le parcours de la France. En cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué Les résultats seront communiqués aux gagnants le jeudi 19/07/2018. La liste des gagnants sera disponible au siège de la société organisatrice.

La remise des prix aura lieu le mardi 24 juillet 2018 à 18h au magasin PULSAT.

## **Article 6**

Les lots sont les suivants :

- 1 TV 4K 122cm pANASONIC TX48CX400E d'une valeur de 999€
- 1 machine à bière SEB d'une valeur de 139€
- 1 bon achat d'une valeur de 75€
- 1 four micro onde CALIFORNIA d'une valeur de 60€
- 1 bon achat d'une valeur de 50€
- 1 bon achat d'une valeur de 25€

## **Article 7**

Tout bulletin raturé, surchargé, incomplet, illisible ne sera pas pris en compte.

### **Article 8**

Le gagnant ne pourra exiger qu'il lui soit remis une quelconque contrepartie notamment monétaire, en échange du lot qui lui sera attribué.

### **Article 9**

Les organisateurs de ce jeu se réservent le droit d'annuler, d'écourter ou de modifier la présente opération en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté, sans que leur responsabilité puisse être engagée.

### **Article 10**

Le fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

### **Article 11**

Le règlement du jeu est déposé chez Maître Sylvain Chevalier – Huissier de Justice – rue Beuve Mery – 43200 Yssingaux.

Le présent règlement pourra être remis gratuitement, à toute personne qui en fera la demande à l'accueil du centre.

Tout participant au concours peut obtenir sur demande adressée à la société organisatrice le remboursement du timbre nécessaire à l'envoi de la demande de communication du présent règlement . Le remboursement sera effectué sur la base du tarif lent en vigueur et limité à un par foyer (même nom, même adresse). Cette demande doit être effectuée au plus tard 15 jours après la date de clôture du jeu-concours.

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant, en écrivant à l'adresse du jeu.